

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

1. OBJET DE LA CONSULTATION : Développement des réseaux numériques - fibre privée - de Terres de Montaigu

2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Terres de Montaigu, communauté d'agglomération
- CIAS TERRES DE MONTAIGU
- Commune de MONTAIGU-VENDEE
- Commune de TREIZE-SEPTIERS
- Commune de LA BRUFFIERE
- Commune de LA BOISSIERE DE MONTAIGU
- Commune de ROCHESERVIERE
- Commune de L'HERBERGEMENT
- Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAIN
- Commune de MONTREVERD
- Commune de CUGAND-LA-BERNARDIERE

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération - 1 Rue Henri Joyau - BP 40306 - 85603 MONTAIGU - VENDEE
Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Travaux.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
32562200-2	Câbles de télécommunications à fibres optiques
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
45314300-4	Installation d'infrastructures de câblage

4. PROCEDURE DE PASSATION : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5. ALLOTISSEMENT : Il s'agit d'un marché unique. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

6. TYPE ET FORME DE CONTRAT : L'accord-cadre avec montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il sera attribué à un seul opérateur économique (mono-attributaire). Le montant maximum de commande est fixé à 50 000,00 € HT. Ce montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction.

7. DUREE / DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS : L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre sera conclu à compter de la date de notification du contrat. Les délais d'exécution ou de livraison des prestations seront fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre. L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement 3 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera de 4 ans.

8. VARIANTES « LIBRES » : Aucune variante libre à l'initiative des candidats n'est autorisée par le pouvoir adjudicateur.

9. VARIANTES « EXIGEES » : Aucune variante exigée de type prestation alternative n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

10. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) : Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est demandée par le pouvoir adjudicateur.

11. MODALITES DE FINANCEMENT : Fonds propres de chaque membre du groupement de commandes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

12. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : A consulter et télécharger gratuitement sur le site www.marches-securises.fr (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, coordonnées ci-dessus).

13. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres devront parvenir **avant le mardi 05 mai 2026 à 12h00** sur le site <https://www.marches-securises.fr> .

14. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT: aucune forme de groupement imposée.

15. LISTE DES DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT : La liste des pièces de la candidature et du dossier d'offre à remettre par le candidat sont précisés à l'article 6 du règlement de la consultation.

16. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Les critères et sous-critères d'attribution sont précisés à l'article 8 du règlement de la consultation (RC).

17. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

18. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Les candidats transmettront leur demande par l'intermédiaire du site <https://www.marches-securises.fr>

19. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

20. INFORMATIONS DIVERSES : Offre en français et en euro. Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres correspondant aux besoins du pouvoir adjudicateur.

21. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 2 avril 2026.